

	<p align="center">DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE STRASBOURG</p> <p align="center">(Échafaudage – Benne – Zone de Chantier – Palissade de Chantier – Stationnement véhicules de Chantier)</p>	<p align="center">Délégation Sécurité, Prévention et Sports Service Réglementation de la Circulation 1 parc de l'Etoile 67076 STRASBOURG CEDEX</p>
---	---	--

Demande initiale

Demande de prolongation

Autorisation n°

Cette demande est à adresser au Service Réglementation du Domaine Public et de la Circulation impérativement 10 jours ouvrés avant le début de l'occupation (e-mail : reglementationdelacirculation@strasbourg.eu)

TOUTE DEMANDE NON CONFORME OU INCOMPLETE SERA RETOURNEE AU DEMANDEUR

1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Entreprise Particulier

Société / Nom-Prénom

Adresse

SIRET

Tél. Fax

E-mail

Responsable du chantier (Nom & Téléphone)

2 – LOCALISATION DES TRAVAUX

N° voirie Rue

3 – NATURE – TYPE D'OCCUPATION

Échafaudage Zone de chantier ou Palissade Benne
 Autres Stationnement véhicules de Chantier + 19 T PTAC

Nature des travaux (ex : sanitaire ; couverture ...) :

Observation / immatriculation :

4 – EMPRISE Longueur m Largeur m

Joindre impérativement un plan de localisation + une représentation schématique du dispositif (à détailler)

5 – DATES D'INTERVENTION

Du Au

Le demandeur, fait le

IMPORTANT :

- Cette occupation ne doit pas entraver la circulation des usagers, en cas de gêne même mineure, utiliser le formulaire spécifique « demande d'arrêt de circulation sur domaine public pour travaux ».
- La mise en place de la signalisation réglementaire est à la charge du demandeur.
- Cette occupation du domaine public donne lieu à redevance (tarif au m² X surface X durée) conformément aux tarifs en vigueur : en cas d'utilisation de l'installation par d'autres entreprises, le demandeur reste le seul redevable au regard de la taxe.